

**Procès Verbal du conseil municipal
du mercredi 22 juin 2022**

Etaient présents : Arnaud Gérard – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Berna Camille Berté Véronique – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria-Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée - Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procuration : Albouy Pascale à Mathieu Bénézech – Château Gilles à Combes Gilles

Secrétaire de séance : Maria-Pia Girard

Début de conseil : 18h35

Vote du procès verbal du conseil municipal du 6 avril 2022

Voté à l'unanimité.

1 - Aménagement de la forêt communale de Neffies

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le projet d'aménagement de la forêt communale de Neffies défini par l'ONF (analyse, travaux). L'entretien de la forêt est réalisé par l'ONF. La vente de coupe de bois financera les travaux.

Vote unanimité

2 - Convention entre la mairie et le Royaume des neuf fiefs pour les locaux

Madame Marie-Agnès Ulrich présente la Convention entre la mairie et le Royaume des neuf fiefs pour les locaux.

La commune de Neffies avait établi en 2018 une convention avec le Royaume des neuf fiefs pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Depuis, l'association « le royaume des neuf fiefs » a développé ses activités à destination de tous les habitants et a été labellisée – espace de vie sociale- par la caisse d'allocations familiales. Cet organisme valide le projet de l'association et le finance.

Aucune convention n'ayant pris en compte l'évolution des activités, l'achat d'équipements en propre et l'utilisation des locaux au-delà du fonctionnement de la bibliothèque, une deuxième convention s'impose pour formaliser les règles partagées.

Une nouvelle convention est proposée au conseil tenant compte de ces évolutions.

Vote unanimité

3 - Renouvellement de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'état

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé avec les communes de Roujan, Gabian, Montesquieu et Fos une convention pluri-communale. La préfecture demande à chaque commune d'établir une convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

Vote unanimité

4 - Convention territoriale globale de la commune avec la CAF : autorisation de signature

Afin de continuer de bénéficier des subventions de la CAF pour le fonctionnement de l'ALP, Monsieur le Maire propose au conseil de signer la Convention territoriale globale de la commune avec la CAF.

Vote unanimité

Procès Verbal du conseil municipal du mercredi 22 juin 2022

5 - Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 800.00 € au Comité des Fêtes pour la fanfare Pena Los Amigos du carnaval le 2 avril 2022.

Vote : A 13 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote.

6 – Demande de subvention pour l'éclairage sportif du terrain de foot à la Fédération Française de Football

Monsieur le Maire dit au conseil qu'une demande de subvention au conseil départemental, au conseil régional, au service de l'état a été déposée pour l'éclairage du terrain de foot. Le montant des travaux étant élevé (98 347.50 € ht) et l'éclairage particulièrement vétuste, il est proposé au conseil de déposer une demande de subvention à la Fédération Française de Football.

Vote unanimité

7 - Restauration du clocher de l'église : Installation d'un beffroi en chêne : choix de l'entreprise

Dans le cadre de la restauration du clocher de l'église, Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de restaurer le beffroi en chêne permettant de recevoir les cloches.

Après consultation des entreprises, 2 offres ont été reçues :

- Azur Carillon : 13 820.00 € ht – 16 584,00 € ttc
- Campa : 31 775.00 € ht – 38 130.00 € ttc

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise la mieux-disante, Azur Carillon pour un montant de 13 820.00 € ht.

Vote unanimité

8 - Restauration du mur de soutènement du moulin de Julien : choix de l'entreprise

Suite aux intempéries de mars, le mur de soutènement s'est effondré. Afin de réparer ce mur, une demande de devis a été réalisée auprès de deux entreprises,

- SARL Artisans du Bâti Ancien : montant 18 290.00 € ht - 21 948.00 € ttc
- SARL Ferrini et Fils : montant : 22 015.25 € ht – 26 418.30 € ttc

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise SARL Artisans du Bâti Ancien. Les travaux seraient réalisés en juillet

Vote unanimité

Informations

1 – Changement de traiteur au restaurant scolaire (Gilles Combes)

Le traiteur actuel SOLANID arrête la restauration scolaire, un nouveau traiteur a été choisi SHCB de Béziers . Le tarif est identique 3.05 € ht le repas sans le pain. Le pain sera pris et réglé directement au boulanger de la commune (10 baguettes par jour).

2 – MAG 4 (Marie-Agnès Ulrich)

MAG 4 terminé et distribution d'ici une dizaine de jour : divers sujets (église, éclairage public, programme festivités à venir.....)

**Procès Verbal du conseil municipal
du mercredi 22 juin 2022**

3 – Travaux (David Astruc)

- Chemin de Vailhan : fin des travaux avec enrobé prévu en juillet
- Eglise : Vérification des travaux, démontage de l'échafaudage, fin des travaux en juillet
- Réalisation de l'enfouissement des poubelles Montée des remparts : 27 juin 2022.
- Installation d'une climatisation reversible à la classe de Mr Turchetto et Mme Gawvron : toute l'école sera ainsi climatisée. Ce projet est subventionné par le conseil départemental.

Le conseil est clos à 19h37.